



Notre position

La dénonciation

MTN applique une culture de tolérance zéro à l'égard de la fraude, des pots-de-vin, de la corruption, de la malversation et d'activités illégales dans l'ensemble de l'organisation.

MTN reconnaît l'importance de mettre en place des procédures et un système permettant aux employés et aux autres parties prenantes de signaler de façon sécuritaire et confidentielle les cas de fraude, de mauvaise conduite, d'activités illégales ou d'autres irrégularités (c.-à-d. les incidents qui entravent les libertés d'expression, la sécurité de l'information et la protection de la vie privée).

La dénonciation peut être considérée comme une activité indésirable, car les personnes qui s'expriment contre une fraude, une mauvaise conduite ou toute activité illégale peuvent être vues comme des auteurs de troubles. MTN considère les dénonciations différemment et les voit comme une pratique positive qui aide l'organisation à détecter rapidement les incidents de fraude, de mauvaise conduite et d'activités illégales. La dénonciation permet à MTN de limiter ou d'empêcher les dommages financiers et à la réputation de l'entreprise, offre à MTN la possibilité d'éviter les événements futurs et de prendre des mesures correctives contre les personnes qui ont commis des actes illégaux.

Grâce à l'identification, à l'enquête, à la résolution et à l'atténuation rapides concernant des incidents de fraude, MTN assure la protection de sa rentabilité et de ses flux de revenus afin de garantir la prospérité de l'entreprise et des employés.

En outre, MTN Group bénéficie d'une protection législative pour soutenir la dénonciation. La Loi 26 de 2000 sur les divulgations protégées (la Loi) offre une protection contre le préjudice professionnel à un dénonciateur qui fait une divulgation à un employeur de bonne foi et sans intention malveillante.

À travers des politiques pertinentes, nous encourageons les employés à signaler tout incident de fraude, de mauvaise conduite, de pots-de-vin, de corruption, de détournement ou toute illégalité contre MTN par une partie interne ou externe. Pour ce faire, il convient d'utiliser les procédures et les systèmes de signalement disponibles. En outre, les employés ou les personnes qui ont signalé de tels incidents à MTN de bonne foi et sans intention malveillante peuvent le faire sans crainte de représailles.

Conformément à la Loi 26 de 2000 sur les divulgations protégées, MTN s'engage à protéger les employés contre tout préjudice professionnel ou toutes représailles résultant de la dénonciation en milieu de travail.

MTN offre également une protection personnelle raisonnable au dénonciateur et aux personnes qui vivent sous le même toit que lui, le cas échéant.